



Mairie de Baume-les-Messieurs

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

Présents:

Mmes Evelynne MAITRE, Bernadette ZYGMUNT,

MM, Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Bernard LECHAT, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN, Olivier SCHRANZ.

Absents excusés : Mme Marie DULAU : procuration donnée à M. Till MEYER

- Ouverture de la séance à 18H30
- Mme Evelynne MAITRE est nommée secrétaire de séance.
- Le compte rendu du Conseil du 22 Avril 2021 est approuvé à l'unanimité

En ouverture, le Maire, Serge MOREAU souhaite l'ajout de quatre délibérations :

- Délibération pour demande de subventions auprès de la Région pour la restauration du Retable.
- Délibération pour achat de terrains appartenant à la famille TISSOT.
- Délibération pour approbation du plan de financement de la rénovation de l'éclairage de la nef de l'Abbatiale et validation de la subvention DETR.
- Délibération pour approbation du plan de financement des travaux d'isolation de la Mairie (changement fenêtres et volets) et validation de la subvention DETR.

Ces quatre délibérations sont acceptées par l'ensemble du Conseil Municipal

Pour : 11

1.EFFACEMENT BASSE TENSION SECTEUR DE LA PEYROUSE : nouvelle délibération.

La délibération prise le 4 Février dernier a été jugée incomplète par le SIDEDEC. Il convient de reprendre cette délibération en validant le plan de financement remis par celui-ci :

Montant total des travaux : 76 930.26 euros

Participations SIDEDEC et autres: 50 712,71 euros

Reste à charge collectivité : 26 206.55 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le programme de travaux défini par le SIDEDEC et approuve le plan de financement précisé dans le projet de convention établi par le SIDEDEC.

Pour : 11

2.SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide de reconduire les subventions habituellement versées aux Associations suivantes :

- Ligue pour le Cancer : 100 euros
- AFSEP (Sclérose en plaque) : 50 euros
- Banque Alimentaire : 50 euros
- Association des lieutenants de Louveterie du Jura : 100 euros.
- Secours Populaire Français : 100 euros

Pour : 11

3.DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE SUITE ERREUR IMPUTATION DANS LE BUDGET COMMUNE.

Suite à une erreur de transcription dans le budget de la collectivité, il convient de voter une décision modificative pour rectifier cette erreur à savoir:

Compte 2135 –chapitre 21 : - 35000 euros

Compte 2135- chapitre 041 : + 35000 euros

Le Conseil Municipal entérine cette modification.

Pour : 11

4. PRISE EN CHARGE DES CARTES JEUNES POUR 0-25 ANS

Comme chaque année le Conseil Municipal décide d'offrir la Carte Jeunes 2021-2022, d'une valeur de 7 euros, aux jeunes de la commune âgés de 0 à 25 ans. Cette offre concerne environ une quinzaine de jeunes.

Date limite pour les inscriptions en Mairie : 15 juillet 2021

Pour : 11

5. REMBOURSEMENT D'ACHATS A Monsieur PERRIN.

Il convient de rembourser à M.PERRIN la somme de 458,24 euros pour des achats réalisés par Internet (268,84 euros pour le site des Grottes et 189,40 euros pour le Camping).

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de ces frais.

Pour : 11

6. RESTAURATION DU RETABLE : DEMANDE DE SUBVENTION.

Le Conseil Municipal accepte qu'une demande de subvention auprès de la Région soit faite par le Maire pour la restauration du retable.

Pour : 11

7. ACHAT DE TERRAINS A LA FAMILLE TISSOT.

La Municipalité souhaite acquérir la parcelle B16, jouxtant le nouveau parking et appartenant à la famille TISSOT. Celle-ci accepte la vente de la parcelle B16 mais souhaite étendre la vente à l'ensemble de leurs terrains sur Baume soit 1ha 89 pour un prix global de 3 000 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte l'achat de l'ensemble des terrains pour un montant de 3 000 euros hors frais de notaire et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Pour : 11

8 TRAVAUX D'ISOLATION DE LA MAIRIE (CHANGEMENT DES FENÊTRES ET VOLETS)

Il convient de délibérer pour valider le plan de financement prévu pour les travaux d'isolation de la Mairie (changement des fenêtres et volets) et valider une subvention DETR de 19 965,36 euros.

Plan de financement prévu :

DST : 20 166,00 euros

DETR : 18 332,73 euros

Commune auto financement : 22 610,37 euros

Région Bourgogne Franche comté : envisagé.

Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le plan de financement prévu et la subvention DETR de 19 965,36 euros

Pour : 11

9. TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE EN LED DE LA NEF DE L'ABBATIALE.

Une délibération doit être prise pour valider le plan de financement prévu pour la rénovation de l'éclairage en led de la Nef de l'Abbatiale et valider la subvention DETR de 10 358 ,04 €.

Plan de financement prévu :

DST : 10 358,04 euros

DETR : 9 416 ,40 euros

Commune autofinancement : 11 613,56 euros

Région Bourgogne- Franche Comté : envisagé.

Le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, le plan de financement prévu et la subvention DETR de 10 358,04 euros.

Pour : 11

10. QUESTIONS DIVERSES

- Lettre de Mme VALLET.
Mme VALLET souhaite, à nouveau, obtenir un dédommagement de la Commune, pour la réédition en 2017, d'ouvrages quasiment conformes à sa propre édition protégée par un dépôt légal, réédition faite sans son autorisation.
Pour solder cette affaire, le Maire va proposer à Mme VALLET le versement d'un pourcentage sur les ventes réalisées.
- Cartes de transport.
Les inscriptions pour les cartes de transports sont ouvertes sur www.bourgognefranchecomte.fr
Date limite des inscriptions : 15 Juillet 2021
- SERPAC/ECLA : Serge MOREAU informe les conseillers du contenu du courrier qu'il a adressé au Président d'ECLA concernant ce litige.
- Salle de l'Abbaye (ex. Salle Départementale) :
Suite aux récents incidents intervenus lors de la location de la salle pour un anniversaire et la gêne occasionnée aux riverains, le Maire souhaite que la salle ne soit plus louée pour des soirées avec musique. Voir éventuellement des locations pour séminaires, cocktails...etc.
Le Maire souhaite également qu'une réflexion soit menée par le Conseil Municipal pour étudier le devenir des bâtiments de la Commune dans l'Abbaye.
- Suite à l'interdiction de stationnement dans l'Abbaye, un badge sera distribué aux propriétaires et aux locataires. A partir de juillet, les cours de l'abbaye seront fermées de 10 à 18h : des emplacements seront réservés aux propriétaires sur le parking de l'Abbaye.
- « Baume fête la musique » du 18 Juin prochain. Des précisions sur le déroulé de la soirée sont apportées par Till MEYER et Patrick PERRIN.
- Till MEYER souhaite que l'on donne un nom à la cabine téléphonique transformée en bibliothèque. Parmi la liste proposée, le nom de « LES LIVRES QUI VOYAGENT » est retenu.
- Tour du JURA. Celui-ci est reporté au 04 Septembre prochain. M. EMORINE informe le Conseil Municipal du nouveau parcours qu'emprunteront les coureurs dans la traversée du village. Les courses féminine et masculine se dérouleront le même jour.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h

Le Maire, Serge MOREAU

La secrétaire de séance, Evelyne MAITRE